



Conseil national
de l'information statistique

Enquête européenne sur la formation professionnelle continue dans les entreprises « Continuing Vocational Training Survey 5th edition » (CVTS-5, volet français)

Information à la commission Entreprises et stratégies de marché du 1^{er} avril 2015

**Cette enquête sera présentée pour opportunité à la commission Emploi,
Qualification et Revenus du travail du 25 mars 2015.**

1. Intitulé de l'enquête

Volet français de l'enquête européenne sur la Formation Professionnelle Continue dans les entreprises CVTS-5 'Continuing Vocational Training Survey 5th edition'.

2. Service producteur

Céreq
Centre d'études et de recherches sur les qualifications
10, Place de la Joliette
BP 21321
13 567 MARSEILLE cedex 02

Responsable Jean-François Mignot mignot@cereq.fr - Tel : 04.91.13.24.60

Les partenaires du Céreq pour la réalisation de CVTS-5 sont Eurostat, la Dares et l'INSEE.

3. Service réalisant la collecte

Le Céreq organise et supervise la collecte réalisée par un prestataire sélectionné après appel d'offre.

4. Historique de l'enquête

Il s'agit de la cinquième édition de l'enquête coordonnée par Eurostat, elle portera sur l'année 2015 et sera réalisée en 2016.

La première enquête CVTS sur la formation professionnelle continue en entreprise menée au niveau européen sous une forme coordonnée couvrait les 12 Etats Membres de l'UE pour l'année de référence 1993. La deuxième enquête avait pour année de référence 1999 et a été menée dans 24 Etats membres de l'UE (UE-27 moins Chypre, Malte et la Slovaquie) ainsi qu'en Norvège. La troisième enquête se référait à l'année 2005 pour les 27 Etats membres de l'UE ainsi que la Norvège. La quatrième enquête, qui a pour année de référence 2010, concerne les 27 pays membres de l'Union européenne ainsi que la Croatie.

L'enquête CVTS fait l'objet d'un règlement européen (Règlement (CE) No 1552/2005 du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relatif aux statistiques sur la formation professionnelle en entreprise), qui impose aux Etats la collecte des données tous les 5 ans. Comme pour les précédentes éditions, le volet français de CVTS-5, outre les questions européennes, associera quelques questions françaises complémentaires.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Les données françaises ont été collectées et transmises dans les délais impartis par Eurostat. Elles ont été publiées dans des tableaux d'indicateurs sur le site Internet d'Eurostat. L'examen des rapports qualité des différents pays par le Cedefop témoigne de la bonne qualité des données françaises.

Les exploitations des données comparatives en Europe ont donné lieu aux publications suivantes :

- Renaud Descamps, Jean-François Mignot, Jean-Claude Sigot (2015), "Financing lifelong learning – firm contributions to lifelong learning", in Analysis of the Continuing Vocational Training and Adult Education Surveys, Cedefop
- Jean-François Mignot (2013), "Formation continue des salariés en Europe: les écarts entre pays se réduisent encore", Bref, n°312, Céreq

L'exploitation des résultats français mêlant les variables européennes et françaises a permis de dresser un état des lieux sur les pratiques de formation des entreprises à l'aube de la réforme de 2014 et a contribué aux débats sur le système de formation professionnelle continue.

- Isabelle Marion-Vernoux (2013), "Variété des politiques de formation continue dans les petites entreprises", Bref, n°310, Céreq
- Jean-Claude Sigot, Josiane Vero (2014), "Politique d'entreprise et sécurisation des parcours : un lien à explorer", Bref, n°318, Céreq
- Delphine Béraud (2015), "Les effets de la formation : une préoccupation grandissante pour les entreprises", Bref, n°330, Céreq
- Marion Lambert, Isabelle Marion-Vernoux (coord.) (2014), Quand la formation continue, Repères sur les pratiques de formation des employeurs et des salariés. Etat des lieux à l'aube de la réforme de 2014, Céreq

En outre, un groupe d'exploitation a été constitué, regroupant des chercheurs du Céreq, de la Dares, de la CEE et des universités de Paris 1, Lille 1, Rennes 1 et Westminster. Parmi les thèmes abordés, la formation professionnelle continue comme outil principal de la sécurisation des parcours professionnel, ou encore l'impact de la récession économique sur l'investissement des entreprises dans la formation professionnelle continue. Ces contributions donneront lieu à des publications.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Le principal objectif du volet européen est de fournir à Eurostat -en conformité avec le règlement européen- des indicateurs comparables en Europe et dans le temps sur le financement de la formation continue par les entreprises et les politiques de formation de celles-ci. Ainsi le questionnaire se décline en 8 grandes thématiques :

- données structurelles de l'entreprise
- politique et stratégie de gestion de la main d'œuvre et de formation continue
- modalités de formation (cours et stages, formation en situation de travail, rotation sur poste, etc.)
- données quantitatives sur la formation (stagiaires, heures, organismes dispensateurs)
- données financières
- évaluation des formations (qualité, impact, difficultés)
- raisons pour lesquelles l'entreprise n'a pas dispensé de formation professionnelle continue
- contribution de l'entreprise à la formation professionnelle initiale

La partie française du questionnaire de CVTS4 a contribué à l'évaluation des lois sur la formation professionnelle de 2004 et 2009. Elle sera reconduite et aménagée pour poursuivre cette évaluation et donner de nouveaux éléments pour appréhender la mise en place de la réforme de mars 2014.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Outre EUROSTAT pour la partie européenne, les utilisateurs potentiels des résultats sont nombreux. Pour la partie française, les partenaires institutionnels en lien avec la formation professionnelle continue (Ministère du Travail, DGEFP, DARES, CEREQ), les partenaires sociaux, les organisations professionnelles de branche, les universités et les chercheurs sont des utilisateurs potentiels des résultats dans la continuité des précédentes éditions de l'enquête et du suivi des différents accords et lois sur la formation professionnelle.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Cette enquête est la seule source qui fournisse des données statistiques et des indicateurs comparables au niveau européen sur la formation professionnelle continue dans les entreprises. Elle met en rapport la formation avec la politique de l'entreprise en matière de gestion des compétences et fournit les indicateurs nécessaires à l'évaluation de la loi sur la formation tout au long de la vie. Dans le contexte français, CVTS5 sera une source indispensable pour retracer quantitativement le recours à la formation par les entreprises, notamment au titre de la première année de mise en application de la Réforme sur la formation professionnelle. Avec la suppression de la source fiscale « 2483 » à partir de l'année 2015, l'enquête CVTS est une source centrale sur la formation professionnelle continue financée par les entreprises en France.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête CVTS prend place dans l'ensemble des statistiques relatives à l'éducation telles qu'elles sont décrites dans le règlement (CE N°452/2008) du parlement européen et du conseil du 23 avril 2008 relatif à la production et au développement de statistiques sur l'éducation et la formation tout au long de la vie. La stratégie européenne poursuit depuis CVTS4 l'objectif visant à réviser trois principales enquêtes : AES (Adult Education Survey), LFS (Labour Force Survey) et CVTS. Ceci afin d'assurer leur cohérence : AES donne des informations sur la participation des individus aux activités d'éducation et de formation tous les 5 ans ; LFS fournit des évolutions annuelles pour une série limitée d'indicateurs ; et CVTS complète AES tous les 5 ans en éclairant les stratégies des entreprises pour le développement des qualifications des salariés.

L'opportunité est demandée pour le seul volet français de l'enquête auprès des entreprises.

10. Cible de l'enquête

Les unités enquêtées sont les entreprises de 10 personnes et plus. La définition d'entreprise retenue dans le cadre de CVTS se réfère au règlement (CEE N°696/93) du Conseil du 15 mars 1993 relatif aux unités statistiques d'observation et d'analyse du système productif.

Dans la continuité des précédentes éditions, la taille de l'échantillon devrait être d'un peu plus de 8500 entreprises, ce qui conduirait à environ 5000 entreprises répondantes.

11. Champ de l'enquête

Le volet français de CVTS s'appuie sur le règlement CE No 1153/2014 du Parlement européen et du Conseil du 29 octobre 2014 relatif aux exigences en matière d'échantillonnage, de précision et de qualité. Les secteurs d'activité couverts se réfèrent donc désormais à la Nace rev.2 en 20 catégories [B,C10-C12, C13-C15, C17-C18, C19-C23, C24-C25, C26-C28 et C33, C29-C30, C16+C31-32, D-E, F, G(45), G(46), G(47), H, I, J, K(64,65), K(66), L+M+N+R+S]. Sont interrogées les entreprises de dix salariés et plus.

12. Champ géographique de l'enquête

Le volet français de l'enquête pour lequel l'opportunité est demandée couvre la France métropolitaine, les comparaisons européennes seront possibles grâce à la coordination d'Eurostat et aux enquêtes réalisées dans les autres pays avec le même questionnaire.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Dans la continuité de CVTS4, les entreprises du secteur privé seront tirées dans le répertoire SIRUS de l'INSEE. Le tirage de l'échantillon sera réalisé par l'INSEE. Conformément au règlement européen, l'échantillon sera stratifié en 20 catégories Nace (cf. rubrique précédente) et en 6 classes de taille comme il est demandé aux pays membres de plus de 50 millions d'habitants. Les classes de taille se répartissent de la façon suivante : 10 à 19 personnes, 20 à 49 personnes, 50 à 249 personnes, 250 à 499 personnes, 500 à 999 personnes, 1000 personnes et plus. Une étude de faisabilité de construction d'un panel à partir de CVTS 4 sera engagée avec l'INSEE. Ce panel permettrait de rendre compte des évolutions des dépenses des entreprises en formation professionnelle continue, dans le contexte marqué par la réforme et la suppression de la source fiscale « 2483 ».

14. Mode de collecte

Dans la continuité de CVTS4, après une phase de recherche du bon interlocuteur au sein des entreprises et de préparation de l'interrogation par l'envoi préalable du questionnaire, les entreprises seront interrogées par téléphone avec un support CATI.

15. Date et périodicité de la collecte

Les entreprises seront interrogées entre septembre et décembre 2016.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Les principales contraintes imposées à l'enquête sont celles imposées par les règlements européens et les règles d'Eurostat. Ainsi la réduction de la charge statistique des entreprises et la complémentarité des 3 enquêtes AES, LFS et CVTS ont été affichées comme des principes de la stratégie de l'Europe pour les statistiques sur la formation tout au long de la vie pour les nouvelles éditions des enquêtes. Dans ce cadre, certaines variables continues ont été remplacées par des variables discrètes afin, d'une part, de minimiser la non réponse potentielle aux questions « principales » (core) et « clés » (key), et d'autre part, de réduire le temps passé par les entreprises à répondre à l'enquête. Compte tenu des allègements européens du questionnaire CVTS5 sur des variables qui nécessitaient parfois des recherches supplémentaires de la part de l'interlocuteur, le temps moyen d'interrogation pour CVTS5 devrait être moins important que pour CVTS4 (35 minutes environ).

17. Instances de concertation (comitologie)

A l'échelon européen, un groupe de travail (Task-Force) composé de représentants des Etats-membres participant à l'enquête et coordonné par EUROSTAT conduit le projet dans sa phase d'élaboration. Le Céreq participe aux différentes réunions et consulte régulièrement les autres partenaires institutionnels français sur les propositions d'EUROSTAT. Pour le volet français, un comité de pilotage a été constitué. Il regroupera le Céreq, la DARES, l'INSEE, la DGEFP, la DEPP, le CNEFOP, le CNEFP, et des directeurs de ressources humaines. Les partenaires sociaux seront également consultés.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Comme pour CVTS4, le Céreq assurera la coordination de l'exploitation des données françaises et leur publication. Le retour d'information à l'unité enquêtée passera par l'envoi à toutes les entreprises répondantes de la première publication Bref (4 pages). Les indicateurs agrégés européens seront diffusés par EUROSTAT.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La phase de conception, préparation, coordination avec Eurostat et traitement sollicitera 2 chargés d'études du Céreq avec le soutien de la Dares. La division Sondage de l'Insee sera aussi mobilisée pour les phases de tirage de l'échantillon et de pondération.

La collecte des données (réalisée par voie téléphonique et éventuellement par courrier) sera effectuée par un ou plusieurs prestataires choisis par appel d'offres. Compte tenu des coûts relatifs à la précédente édition, les coûts externes de la collecte sont estimés à environ 365 k €.

Les études et premières publications seront réalisées et coordonnées par les chargés d'études du Département Formation et Certification du Céreq.